



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C. DE LA HAUTE-CÔTE-NORD MUNICIPALITÉ DES ESCOUMINS

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité des Escoumins tenue le 1^{er} mai 2017 à 18h00 heures au lieu ordinaire des réunions du Conseil (Hôtel de Ville) et à laquelle étaient présents : Madame Claudine Roussel, Madame Karine Roussel, Madame Line Boulianne et Monsieur Denis Morin tous membres du Conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur André Desrosiers maire.

Sont absentes : Madame Claudette Roussel et Madame Marie-Lise Poitras

Ouverture de la séance à 18h00 heures

Madame Andrée Lessard, directrice générale et secrétaire trésorière, assiste également à cette séance.

ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE : PRÉSENCES

LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION

- 1.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2.0 Appui à l'Association de soccer des Escoumins/ Développement d'un terrain de soccer règlementaire
- 3.0 Nomination de la femme inspirante du Salon « Par et Pour la Femme »
- 4.0 Demande d'appui financier/ Salon régional « Par et Pour la Femme »
- 5.0 Projet d'aménagement d'accès à la fresque marine
- 6.0 Activité découverte/ Terrain de jeux des Escoumins
- 7.0 Demande de soutien/ Équipe Les Jonquilles du relais pour la vie
- 8.0 Demande d'un non résident/ Taxation des matières résiduelles
- 9.0 Disposition des lumières au sodium
- 10.0 Invitation aux élus/ Salon « Par et Pour la Femme »
- 11.0 Période de questions portant uniquement sur le point à l'ordre du jour
- 12.0 Clôture de la séance

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est faite à 18h00 heures par Monsieur André Desrosiers, maire et il constate que le quorum est respecté.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Morin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que remis à tous les membres présents;



No de résolution
ou annotation

17-05-112

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

QUE tous les membres reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation et l'ordre du jour dans les délais prescrits par la Loi.

APPUI À L'ASSOCIATION DE SOCCER DES ESCOUMINS/ DÉVELOPPEMENT D'UN TERRAIN DE SOCCER RÈGLEMENTAIRE

CONSIDÉRANT QU'il est important de promouvoir le développement des activités sportives et récréatives pour la santé et le bien-être de nos jeunes;

CONSIDÉRANT QU'il est primordial de développer un comportement sain permettant à tous les enfants, à leur famille et aux différentes collectivités de réaliser leur plein potentiel par le biais d'accès à des services de qualité;

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel d'accroître les activités sportives et la sécurité des jeunes dans notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le soccer occupe une place importante au sein de nombreuses familles de la municipalité des Escoumins, de la Communauté Essipit et des municipalités environnantes de la région;

CONSIDÉRANT QU'il est important d'améliorer la qualité et le rendement des installations sportives par l'acquisition d'équipements adéquats par l'ajout d'espaces de rangement;

CONSIDÉRANT QU'un terrain de grandeur règlementaire et plus adapté permettra d'organiser des événements sportifs de compétition;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Karine Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil appui l'Association du soccer des Escoumins dans sa demande d'aide financière auprès de la MRC de La Haute-Côte-Nord dans le cadre du projet « Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) ».

17-05-113

NOMINATION DE LA FEMME INSPIRANTE DU SALON « PAR ET POUR LA FEMME »

ATTENDU QUE dans le cadre du Salon Par et Pour la Femme qui aura lieu le 20 mai prochain, le Comité culturel des Escoumins a demandé à toutes les municipalités de la Haute-Côte-Nord de nommer une femme inspirante dans chaque communauté;

ATTENDU QUE la femme inspirante se devait d'être quelqu'un d'exception, engagée dans la communauté et contribuant à améliorer notre société;

ATTENDU QUE nous avons reçu à plusieurs reprises, le nom de Madame Odette Gagnon-Bouchard afin de représenter la femme inspirante de notre municipalité;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Line Boulianne
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



No de résolution
ou annotation

N° 17-05-114

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

QUE le Conseil nomme Madame Odette Gagnon-Bouchard comme étant la femme inspirante de la municipalité des Escoumins dans le cadre du Salon Par et Pour la Femme.

DEMANDE D'APPUI FINANCIER/ SALON RÉGIONAL « PAR ET POUR LA FEMME »

ATTENDU QUE le Comité de promotion du patrimoine, des arts et du livre des Escoumins organise le 1^{er} salon régional de la Haute-Côte-Nord pour la femme qui se déroulera au Centre Sportif Charles-Édouard-Boucher et au Centre multifonctionnel les 19 et 20 mai prochain;

ATTENDU QUE le Comité culturel sollicite la participation de la municipalité des Escoumins pour la réussite de ce bel événement régional;

ATTENDU QUE le Comité culturel souhaite obtenir en commandite, la location des deux bâtiments soit le Centre Sportif Charles-Édouard Boucher et le Centre multifonctionnel;

ATTENDU QUE le Comité culturel s'engage à inscrire le logo de la municipalité des Escoumins sur les publicités comme étant partenaire majeur de l'événement;

ATTENDU QUE pour le montage du salon sur la patinoire du Centre Sportif, le Comité culturel a également besoin des employés municipaux et de notre collaboration dans la semaine du 16 au 19 mai;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Karine Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil accepte de commanditer le Comité de promotion du patrimoine, des arts et du livre des Escoumins en leur accordant la gratuité du Centre Sportif Charles-Édouard-Boucher et du Centre multifonctionnel pour le Salon de la Femme qui aura lieu les 19 et 20 mai prochain;

QUE le Conseil autorise la collaboration des employés municipaux pour le montage du salon au Centre Sportif Charles-Édouard-Boucher dans la semaine du 16 au 19 mai prochain.

N° 17-05-115

PROJET D'AMÉNAGEMENT D'ACCÈS À LA FRESQUE MARINE

ATTENDU QUE la municipalité des Escoumins a comme projet de construire des escaliers adéquats et sécuritaires, visant l'accès à la fresque marine du tunnel passant sous la route 138, à la hauteur de la rivière Escoumins;

ATTENDU QUE cet élément pourrait ainsi profiter d'une meilleure mise en valeur culturelle et touristique, tout en améliorant la qualité de vie du citoyen;

ATTENDU QUE le projet soutenu a un effet structurant de développement du territoire, notamment en ayant un impact sur la qualité de vie de la population, le développement social et culturel, le



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins
développement durable, la diversification économique et touristique
ainsi que la mise en valeur des potentiels du territoire;

ATTENDU QUE ce projet s'inscrit dans les orientations prévues du
Fonds de développement des territoires (PSPS) ainsi que dans les
plans d'action préconisés par le milieu;

ATTENDU QUE la municipalité des Escoumins désire déposer le projet
d'aménagement d'accès à la fresque marine au Fonds de
développement des territoires (PSPS) de la MRC de la Haute-Côte-
Nord;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Claudine Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise la demande d'aide financière auprès de la
MRC de la Haute-Côte-Nord dans le cadre du Fonds de développement
des territoires (PSPS) pour le projet d'aménagement d'accès à la
fresque marine;

QUE la municipalité des Escoumins s'engage à fournir une mise de
fonds de 20 % dans ce projet;

QUE le Conseil autorise le maire et la directrice générale à signer tous
les documents requis aux fins du présent projet.

ACTIVITÉS DÉCOUVERTES – TERRAIN DE JEUX DES ESCOUMINS

ATTENDU QUE la municipalité des Escoumins a comme projet, dans le
cadre de l'offre de camp de jour – Terrain de jeux, de planifier et
d'inclure des Journées découvertes à la programmation habituelle;

ATTENDU QU'à raison d'une journée par semaine, les jeunes seraient
amenés à visiter les différentes localités du territoire de la MRC de La
Haute-Côte-Nord;

ATTENDU QUE ces sorties seraient axées sur la découverte des
différents milieux, des habitudes de vie, des potentiels naturels,
culturels et touristiques, des personnalités intéressantes, de toute
activité stimulante pratiquée sur le territoire et faisant partie de
l'identité de chacune de nos municipalités;

ATTENDU QUE ces journées découvertes pourront aussi se vivre en
compagnie des jeunes du camp de jour de la municipalité visée pour
ainsi faire vivre une expérience unique à nos jeunes;

ATTENDU QUE le projet soutenu a un effet structurant de
développement du territoire, notamment en ayant un impact sur la
qualité de vie de la population, le développement social et culturel, la
diversification économique et touristique ainsi que la mise en valeur
des potentiels du territoire;

ATTENDU QUE ce projet s'inscrit dans les orientations prévues du
Fonds de développement des territoires (PSPS) ainsi que dans les
plans d'action préconisés par le milieu;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

ATTENDU QUE la municipalité des Escoumins désire déposer le projet activités découvertes pour le terrain de jeux des Escoumins au Fonds de développement des territoires (PSPS) de la MRC de la Haute-Côte-Nord;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Line Boulianne
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise la demande d'aide financière auprès de la MRC de la Haute-Côte-Nord dans le cadre du Fonds de développement des territoires (PSPS) pour les activités découvertes au terrain de jeux des Escoumins;

QUE la municipalité des Escoumins s'engage à fournir une mise de fonds de 20 % dans ce projet;

QUE le Conseil autorise le maire et la directrice générale à signer tous les documents requis aux fins du présent projet.

N° 17-05-117

DEMANDE DE SOUTIEN/ ÉQUIPE LES JONQUILLES DU RELAIS POUR LA VIE

ATTENDU QUE Les Jonquilles, équipe du Relais pour la Vie, souhaitent tenir leur activité-bénéfice sur le site de la Pointe-à-la-Croix le 27 mai prochain;

ATTENDU QUE cette fête populaire aura lieu sur le site de la Pointe-à-la-Croix à partir de 16h30 sous forme de fête familiale avec envolée de ballons, vente de hot-dogs, musique, vente de luminaire et reproduction d'une mini marche comme l'événement qui a lieu à Baie-Comeau dans le cadre du Relais pour la Vie;

ATTENDU QUE ces luminaires seront installés tout le long du chemin pour se rendre à la Pointe-à-la-Croix et les cloches de l'église sonneront afin de faire débuter cette marche;

ATTENDU QUE l'équipe des Jonquilles aimerait par la suite, organiser un feu de joie au rythme de la musique;

ATTENDU QUE l'équipe des Jonquilles aura besoin de 4 tables à pique-nique, 2 tables pour les hot-dogs et condiments ainsi que l'installation de la scène de la Fête Nationale;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Line Boulianne
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil appui la démarche de l'équipe des Jonquilles pour leur activité-bénéfice sur le site de la Pointe-à-la-Croix en leur fournissant le matériel nécessaire pour la réussite de cet événement.

N° 17-05-118

DISPOSITION DES LUMIÈRES AU SODIUM

ATTENDU QUE Madame Caroline Gagnon, directrice des travaux publics, aimerait connaître l'intention du Conseil municipal afin de disposer des lumières au sodium (23) qui ont été changées pour des lumières au DEL;



No de résolution
ou annotation

****DÉPÔT**

N° 17-04-119

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins
IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Morin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil souhaite que Madame Caroline Gagnon, directrice des travaux publics se déporte des lumières au sodium hâtivement.

INVITATION AUX ÉLUS/ SALON « PAR ET POUR LA FEMME »

CLÔTURE DE LA SEANCE

À 18h45 l'ordre du jour étant épuisé :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DE LEVER la présente séance.

Présence des citoyens : **0**



**André Desrosiers,
Maire**



**Andrée Lessard, Directrice générale et
secrétaire-trésorière**

***Je, André Desrosiers, atteste que la signature du présent
procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes
les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du
Code municipal.***